

## Outils RH

# Entretien professionnel

3 questions à Marie Chevrier, responsable RH, AIST 21 (Dijon)



**C**réé par la loi du 5 mars 2014 relative au dialogue social et à l'emploi, l'entretien professionnel doit être effectué tous les deux ans.

### 1. L'entretien professionnel a-t-il été mis en place à l'AIST21 ? Si oui, dans quel cadre et avec quel objectif ? (convention collective, loi, autres)

Nous avons démarré les entretiens professionnels en juillet 2014 en application de la loi sur la formation continue de mars 2014, mais surtout pour mieux suivre l'impact de l'intégration des infirmiers Santé-Travail sur les différents

métiers de la Santé au travail et en particulier le métier des assistantes médicales.

### 2. Quels sont les points positifs qui s'en dégagent ? Avez-vous rencontré des difficultés ?

Ces entretiens ont permis d'identifier les réticences, les freins et les conditions de réussite à l'intégration des IST. Ils permettent aussi de mettre en relation les assistantes avec leur médecin. Certains salariés pouvaient avoir une appréhension par rapport à ce qui pouvait être assimilé à une évaluation de leur performance. L'introduction sur la finalité de l'entretien professionnel a permis de bien recentrer l'entretien sur le métier, les compétences requises, les souhaits d'évolution et les possibilités d'évolution.

### 3. Les entretiens professionnels ont-ils conduit à la mise en place d'actions concrètes ? Si oui lesquelles ?

Ces entretiens ont permis d'identifier les assistantes qui souhaitaient évoluer vers une fonction d'assistante de pôle, qui est une fonction nouvelle en lien avec l'intégration des infirmiers et la mise en place d'une nouvelle organisation du travail.



Association Interprofessionnelle de Santé au Travail de la Côte d'Or

Des besoins de formation ont été identifiés lors de ces entretiens. Nous mettons en place, en 2016, des "entretiens métiers" avec une assistante formatrice de façon à aborder de façon individualisée les aspects concrets du métier et à apporter de la formation personnalisée.

Ces entretiens ont permis enfin d'identifier des problèmes pratiques très basiques et d'y remédier : Type problème d'imprimante, de rangement...

### Autres observations : ...

Nous avons décidé d'instaurer une périodicité annuelle pour ces entretiens, même si la loi les prévoit tous les deux ans. Ils nous permettent d'accompagner de façon individuelle la mise en place des nouvelles organisations de travail en étant vigilant sur l'impact métier pour l'ensemble des salariés.

**L**es entretiens avec les membres d'une même équipe Santé-Travail (médecin, assistante, infirmier) sont toujours réalisés dans un laps de temps proche pour favoriser les mises en relation sur des problématiques communes. ■



## Parution

### Fonctions Publiques : une approche pluridisciplinaire de la Santé au travail - Pr Alain Dômont

**C**ette nouvelle édition 2015 du livre d'Alain Dômont "Fonctions Publiques : une approche pluridisciplinaire de la Santé au travail" se donne comme premier objectif d'aider les médecins de prévention et les médecins du travail du personnel hospitalier à mieux cerner leur rôle médical et leur rôle de préventeur en milieu du travail.

Cet ouvrage vise aussi à mieux faire connaître aux médecins agréés la "Santé au travail" exercée dans le secteur public (fonction publique d'Etat, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière).

Afin de faciliter la lecture, l'analyse du cadre spécifique de l'État qui, en général, constitue une référence, sera traitée en premier. Elle précèdera le plus souvent, au fil des chapitres et paragraphes, la description des éléments distinctifs spécifiques aux deux autres secteurs de la fonction publique, hospitalière et territoriale.

Editions **DOC/S**  
www.editions-docis.com/

70 € TTC - 774 pages

